

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 07/02/2014

**Présents** : MM Christian BRUNOUD, Bernard ALBERELLI, Robert CARTIER, Gérard COTE, Jean-Pierre MOLIERES, Christophe SAINT-OMER, Christian VILLE, Louis WALLAERT, Mme Nicole MONTAGNE –

**Absents/Excusés** : Gabriel REYMOND -

### 1. Approbation du compte-rendu de réunion du 4 décembre 2013 –

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

### 2. Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement –

Les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités permettent, jusqu'à l'adoption du budget sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

#### **BUDGET GENERAL – M14**

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2013 : 106 963,00 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 26 740,75 € (< 25% x 106 963,00 €).

#### **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – M49**

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2013 : 42 859,00 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 10 714,75 € (< 25% x 42 859,00 €).

Le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Mr le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

### **3. Régularisation de caution reçue pour le fermage du camping –**

Considérant qu'aucune réserve n'a été émise lors de l'état des lieux de sortie effectué le 8 janvier 2014, le conseil municipal décide de restituer la caution de 1500 € versée par Mme et Mr JEDRZEJSKI Christian lors de la signature du contrat d'affermage du camping de la Chabannerie en 2010.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

### **4. Affermage du camping de la Chabannerie – signature du contrat d'affermage –**

Le contrat d'affermage signé avec Mme et Mr JEDRZEJSKI Christian est arrivé à son terme le 31 décembre 2013.

La procédure de délégation de service public (DSP simplifiée) a été respectée, une annonce a été publiée dans le journal d'annonces légales « les affiches de Grenoble ».

Les candidatures réceptionnées ont été étudiées.

Suite à un entretien en présence des adjoints et de Mr Robert Cartier, conseiller municipal, Mr le Maire propose d'attribuer la délégation de service public à Mme Emilie MARACAS.

Le contrat d'affermage présenté sera signé pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 décembre 2016. Le loyer pour la saison 2014 sera fixé à : 6 000,00 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire a signé le contrat d'affermage tel que présenté.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

### **5. Participation de la commune au contrat cadre d'action sociale de maintien de salaire –**

Par délibération en date du 14 mai 2012, le Conseil Municipal s'est prononcé pour donner mandat au Centre de gestion de l'Isère afin de négocier un contrat cadre d'action sociale mutualisé auprès d'une mutuelle, d'une institution de prévoyance ou d'une entreprise d'assurance agréée en se réservant la faculté d'y adhérer.

Par délibération du 4 octobre 2013, le Conseil Municipal a entériné le principe de participation de la commune à la protection sociale de son personnel, afin de permettre l'adhésion de ses agents au contrat prévoyance dans le cadre de la labellisation dès le 1er janvier 2014.

Il a été décidé que les modalités de participation de la collectivité seraient identiques à celles de la communauté de communes du Trièves.

La CDC du Trièves a transmis ses grilles de participation, votées au conseil communautaire du 16 décembre 2013 :

- protection complémentaire santé : versement d'une participation de l'employeur de 1 € par mois et par agent adhérent à un contrat labellisé,
- prévoyance : versement d'une participation de l'employeur de 10 € par mois et par agent adhérent à un contrat labellisé, au prorata du temps de travail prévu par l'arrêté de nomination ou du contrat.

Le Conseil Municipal approuve la participation de la commune telle que présentée, à effet rétroactif du 1er janvier 2014.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

## 6. Vote des taux de contributions directes pour 2014 -

Mr le Maire rappelle qu'en 2012, suite à la fusion des 3 communautés de communes du Trièves, le calcul des taxes a été revu pour l'ensemble des communes.

L'objectif était la neutralité pour le contribuable : la répartition des taux communes et CDC du Trièves avait été modifiée sans pour autant que le contribuable ne soit impacté, hormis la revalorisation des bases d'imposition.

En 2013, les taux 2012 ont été votés à l'identique, sans aucune augmentation.

Dans la même démarche, Mr le Maire propose au Conseil municipal de conserver pour l'année 2014 les taux 2013, comme suit :

- Taxe d'habitation :	13,05 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	15,49 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	143,10 %

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

## 7. SIGREDA – adhésion de la commune de PRUNIERES –

Lors du Comité Syndical du 18 décembre 2013, le SIGREDA s'est prononcé favorablement à l'adhésion de la commune de Prunières.

Cette adhésion ne prendra effet que lorsque l'ensemble des communes adhérentes au SIGREDA aura délibéré.

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'adhésion de la commune de Prunières au Syndicat Intercommunal de la Gresse, du Drac et de leurs affluents.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

### Questions diverses:

- **Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs : report** - les documents n'ont pas été transmis à ce jour.
- **Pont du Fioul** : Mr Maurice Ville demande l'autorisation de couper les arbres sur le chemin rural du Pont du Fioul pour faciliter l'accès à ses terrains. Les arbres et branches seront évacués par Mr Maurice Ville afin de permettre la libre circulation sur le chemin. Le conseil municipal donne son accord.
- **Ecole** : la directrice de l'école de Clelles demande une subvention pour une « classe d'eau » à Vaujany. Le conseil municipal donne son accord dans la limite de 50 € maximum par enfant –
- **Station d'Épuration** : des eaux pluviales sont évacuées dans le réseau de la STEP. L'origine de ce branchement doit être recherchée car elle perturbe le bon fonctionnement de la station.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance commencée à 20h00 est levée à 22h15**